

ARTISANS DU PAYS LOIRE BEAUCE, RELEVEZ LES ÉCO-DEFIS !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Artisans et commerçants, venez relever au moins 3 défis sur la **prévention** et la **gestion des déchets**, les **économies d'énergie**, **l'eau**, les **transports** ou encore les **éco-produits**.

Cette opération **gratuite** vise à valoriser, par la délivrance d'un label, les actions concrètes que vous menez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources.

> Quelques exemples d'éco-défis :

- J'effectue le tri sélectif de mes déchets.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je négocie avec mon fournisseur la reprise ou la mise en consigne de certains emballages.
- Je réutilise les matériaux (cartons, palettes, etc.).
- J'utilise des supports de présentation réutilisables.
- Je propose des produits en vrac.
- J'effectue un suivi de ma consommation d'eau.
- Je mets en place des mousseurs pour réduire les consommations d'eau.
- Je fais entretenir mes appareils frigorifiques par une entreprise qualifiée.
- J'effectue un suivi de mes consommations d'énergie.
- J'isole mon local.
- Je choisis un contrat d'énergie garantissant 100% d'énergie renouvelable.
- J'utilise des produits ecolabellisés pour l'entretien de mon local.
- Je propose des produits locaux/de saison à mes clients.
- Je forme mes salariés à l'éco-conduite.

COMMENT OBTENIR LE LABEL « ECO-DEFIS » ?

> Quelles conditions pour participer ?

Votre entreprise doit être implantée sur l'une des communes du Pays Loire Beauce et vous devez accepter de présenter vos pratiques en toute transparence.

> Un accompagnement personnalisé

Dès votre inscription, un premier rendez-vous avec la conseillère de la CMA Loiret permet de cibler les défis les plus adaptés à votre activité. Puis, tout au long de la démarche, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et gratuit de la CMA Loiret, pour vous conseiller dans la mise en œuvre d'actions simples et efficaces pour la préservation de l'environnement.

> La labellisation

A l'issue de l'accompagnement, un comité de labellisation se réunit pour étudier les défis que vous avez relevés et décider de l'attribution du label « Eco-défis des commerçants et artisans » aux entreprises participantes. Vous serez ensuite convié à une cérémonie de remise des labels en présence des acteurs locaux et de la presse pour partager vos bonnes pratiques.

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE

Vous engagez dans les éco-défis c'est :

- **améliorer votre image auprès de votre clientèle et profiter d'une plus grande visibilité** grâce à un kit de communication gratuit ;
- **bénéficier d'un avantage commercial fort** en étant identifié comme une entreprise éco-responsable, alors que 90 % de consommateurs interrogés se disent prêts à privilégier un artisan-commerçant qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement (*Source : enquête consommateurs septembre 2008 – CCIP Val-de-Marne*) ;
- **profiter d'un accompagnement personnalisé** de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret.

LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2018-2019

- > **Dès maintenant, inscrivez-vous** auprès de la CMA Loiret par courrier ou mail en indiquant vos coordonnées complètes avec la phrase « je participe aux Eco-défis ».
- > **D'octobre 2018 à mai 2019**, soyez accompagné(e) par la CMA Loiret.
- > **En juin 2019**, valorisez vos défis lors d'une cérémonie de remise des labels Eco-défis.

RETOUR EN CHIFFRES SUR LA 2^{ème} ÉDITION DES ECO-DEFIS 2017-2018

- > **40 entreprises** labellisées
- > Des entreprises implantées sur **16 communes** différentes
- > **383 défis** relevés au total, soit 10 en moyenne par entreprise
- > **7 secteurs d'activités** concernés : la production/fabrication dont les Métiers d'art, l'optique, les soins à la personne (coiffure et esthétique), les métiers de bouche, les fleuristes, le bâtiment et le secteur automobile.

Retrouvez la liste des entreprises labellisées sur le site Internet de la CMA Loiret : www.cma45.fr/fiche/participer-aux-eco-defis

Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret

Amélie LIVINAL - Chargée de développement économique - Environnement

28, rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249

45012 ORLEANS CEDEX 1

Tél. 02 38 65 40 16

a.livinal@cma-loiret.fr

PETR du Pays Loire Beauce

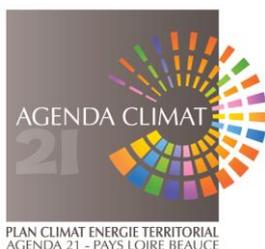
Camille DUBRULLE – Chargée de mission Climat Energie

2, rue du Docteur Henri Michel

45130 MEUNG-SUR-LOIRE

Tél. 02 38 46 01 70

pcet.loire.beauce@orange.fr



L'opération Eco-Défis constitue l'une des 40 actions de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce.

Retrouvez l'intégralité du programme d'actions sur www.paysloirebeauce.fr

Les partenaires financiers

CETTE OPERATION EST COFINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE, L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



PRESENTATION DE L'OPERATION

■ Principe



Les artisans et commerçants du territoire sont invités à relever, dans leur entreprise, au moins 3 défis choisis par eux-mêmes parmi les thématiques de la **prévention et la gestion des déchets**, des **économies d'énergie**, de **l'eau**, des **transports** ou encore des **éco-produits**.

Cette opération gratuite vise à valoriser, par la délivrance d'un label, les entreprises qui s'engagent dans des actions concrètes en faveur de l'environnement.

> Quelques exemples d'éco-défis

- J'utilise des produits écolabellisés pour l'entretien de mon local
- Je mets en place des mousseurs pour réduire les consommations d'eau
- Je négocie avec mon fournisseur la reprise ou la mise en consigne de certains emballages
- Je forme mes salariés à l'éco-conduite
- J'effectue un suivi de mes consommations d'énergie, ...

■ Obtenir le label « Eco-défis »

Les entreprises volontaires se manifestent, dans le cadre de l'appel à participation, auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret ou du Pays Loire Beauce. L'information est diffusée dans la presse et par courrier, mais elle est également relayée par les communes du territoire, les organismes professionnels, les associations d'entreprises... Des journées de prospection terrain sont également organisées pour présenter l'opération et permettre l'engagement des entreprises.

> Qui est concerné ?

Les Eco-défis des commerçants et des artisans du Pays Loire Beauce sont une opération proposée gratuitement à toutes les entreprises artisanales et tous les commerces, quel que soit leur secteur d'activités. Les entreprises doivent être implantées sur l'une des communes du Pays Loire Beauce.

> Un accompagnement personnalisé

Dès leur inscription, un premier rendez-vous avec la conseillère technique de la CMA du Loiret permet de cibler les défis les plus adaptés à leur activité.

Puis, tout au long de la démarche, les entreprises volontaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé et gratuit de la CMA du Loiret, pour les conseiller dans la mise en œuvre d'actions simples et efficaces pour la préservation de l'environnement.

> La labellisation

L'accompagnement finalisé, un comité de labellisation se réunit pour étudier l'ensemble des défis relevés par les entreprises et décider de l'attribution du label « Eco-défis des commerçants et artisans ». Une cérémonie officielle de remise des labels est organisée en présence de l'ensemble des entreprises participantes.

> Un kit de communication

Une fois labellisé « Eco-défis », l'artisan-commerçant dispose d'un kit de communication composé d'un diplôme, d'une affiche vitrine, d'une vitrophanie « macaron millésimé de l'année », du logo en version numérique pour intégration à ses outils de communication, etc.

■ Eco-défis : valoriser les entreprises locales

Pour une entreprise engagée dans la démarche, le label « Eco-défis » permet:

- **D'améliorer l'image de son entreprise auprès de sa clientèle et profiter d'une plus grande visibilité** grâce à un kit de communication remis aux commerçants et artisans labellisés, mais également par la communication assurée par l'ensemble des partenaires des Eco-défis ;
- **De bénéficier d'un avantage commercial fort** en étant identifié comme une entreprise éco-responsable, alors que 90 % de consommateurs interrogés se disent prêts à privilégier un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement (*Source : enquête consommateurs septembre 2008 – CCIP Val-de-Marne*) ;
- **De profiter d'un accompagnement personnalisé** pour à la fois identifier les bonnes pratiques déjà adoptées dans l'activité, mais également conseiller pour aller plus loin dans la démarche en relevant de nouveaux défis simples, efficaces et sources d'économies pour l'entreprise.

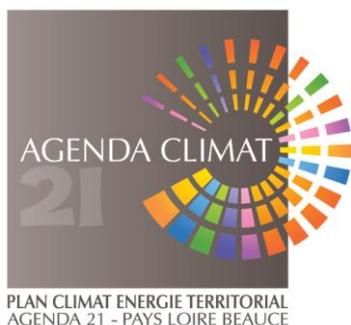
LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2018-2019

- > **Septembre 2018** : Lancement de la 3^{ème} édition des Eco-défis du Pays Loire Beauce, et recrutement des entreprises
- > **Octobre 2018 à avril 2019** : Accompagnement des entreprises par la CMA du Loiret
- > **Juin 2019** : Cérémonie de remise des labels Eco-défis

RETOUR EN CHIFFRES SUR LA 1^{ère} ÉDITION DES ECO-DEFIS 2017-2018

- > **40 entreprises** labellisées
 - > Des entreprises implantées sur **16 communes** différentes
 - > **383 défis** relevés au total, soit 10 en moyenne par entreprise
 - > **7 secteurs d'activités** concernés : la production/fabrication dont les Métiers d'art, l'optique, les soins à la personne (coiffure et esthétique), les métiers de bouche, les fleuristes, le bâtiment et l'automobile.
- Retrouvez la liste des entreprises labellisées sur le site Internet de la CMA Loiret :
- www.cma45.fr/fiche/participer-aux-eco-defis

UNE ACTION DE L'AGENDA 21 - PLAN CLIMAT ENERGIE DU PAYS LOIRE BEAUCE



La mise en œuvre des Eco-Défis constitue l'une des 40 actions concrètes qui composent l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial du Pays Loire Beauce. Ce programme d'actions pour un développement durable du territoire vise notamment à lutter contre le changement climatique, préserver les ressources naturelles, promouvoir des modes de consommation et de production responsables et garantir la qualité de vie et la cohésion sociale. Ces actions à mettre en œuvre d'ici à 2020 concernent des domaines tels que la production d'énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'urbanisme et l'aménagement, les transports et les déplacements...

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret

Amélie LIVINAL - Chargée de développement économique - Environnement
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249
45012 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 65 40 16 – a.livinal@cma-loiret.fr

Pays Loire Beauce

Camille DUBRULLE – Chargée de mission Climat Energie
2 rue du Docteur Henri Michel
45130 MEUNG-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.46.01.70 – pzet.loire.beauce@orange.fr